

Parc national des Cévennes

Orientation 03-1: Renforcer la gestion locale de l'eau

[...]

- **Mesure 3.1.1: Développer des actions concertées pour une gestion locale par bassin versant**

Le territoire du Parc national est concerné par deux Schémas Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (Adour Garonne et Rhône Méditerranée Corse) et cinq Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (Tarn Amont, Lot Amont, Hérault, Gardons et Ardèche).

Le Parc national a la responsabilité de contribuer à la cohérence des actions publiques et privées sur l'ensemble de son territoire . Il favorise par la concertation des approches partagées par tous les acteurs pour le maintien ou l'atteinte du bon état des masses d'eau, de la continuité écologique des cours d'eau, de la gestion concertée des étiages, de la protection des zones humides, du maintien de la qualité des eaux ainsi que des usages.

Les territoires non pourvus s'engagent dans la mise en place de démarches de gestion globale (SAGE, contrats de rivière, contrats territoriaux), documents de planification élaborés de manière collective fixant des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau et de tous les milieux aquatiques.

Sur chaque bassin versant pourvu d'un SAGE, les acteurs du territoire s'engagent activement dans la démarche et intègrent la dimension eau dans les documents de planification.

Dans le cadre des Commissions Locales de l'Eau, une synergie particulière et renforcée est recherchée sur les têtes de bassin versant.

Rôle de l'établissement public du Parc national

Membre actif des CLE

Intégration des présidents des CLE et/ou contrats de rivières au sein de la commission eau

Animation d'un groupe technique inter-SAGE

Appui aux démarches de gestion concertée de l'eau

Contributions des communes adhérentes

Contribution à la dynamique locale de gestion concertée de l'eau

Principaux autres partenaires à mobiliser

Agences de l'eau, DREAL, DDT

Régions, Départements et collectivités

Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Structures porteuses des SAGE et des contrats de rivière

- **Mesure 3.1.2: Construire et faire vivre l'Observatoire de l'eau dans le coeur du**

Page 1 / 3

Parc national des Cévennes

Parc national

Les têtes de bassin versant sont situées pour la plupart dans le coeur du Parc national . Elles concentrent les enjeux patrimoniaux et fonctionnels liés à la qualité de l'eau et la conservation des milieux aquatiques et des zones humides.

La connaissance du fonctionnement qualitatif et quantitatif des petits cours d'eau (les Très Petites Masses d'Eau des SDAGE et les sections de ruisseaux pérennes non référencées) y est insuffisante, et nécessite la mise en place d'outils de connaissance et de suivi, qui permettront de définir et d'évaluer les politiques en faveur d'une meilleure gestion de l'eau et de l'assainissement.

Pour partager connaissance et vision du territoire, les partenaires impliqués dans la gestion de l'eau mettent en commun leurs informations et coordonnent leurs suivis au sein d'un observatoire de l'eau.

L'observatoire assure le suivi qualitatif et quantitatif des cours d'eau, mais également des besoins et des pressions, par sous-bassin, afin de détecter les problèmes et de faciliter la recherche de solutions. Il permet de réaliser des évaluations adaptées aux milieux du coeur du Parc national.

Il permet de coordonner, rassembler, valoriser et diffuser les connaissances acquises par chacune des équipes qui travaillent sur l'eau sur le territoire du Parc national..

Rôle de l'établissement public du Parc national

Mise en place de méthodologies adaptées aux petits cours d'eau

Collecte, analyse et diffusion des données recueillies

Contributions des communes adhérentes

Mise à disposition des informations connues

Faire remonter les difficultés rencontrées

Principaux autres partenaires à mobiliser

Agences de l'eau, ONEMA, DREAL, DDT

Départements

Organismes de recherches, fédérations de pêche

Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Structures porteuses des SAGE et des contrats de rivière

- **Mesure 3.1.3: Faire des professionnels et des particuliers des acteurs de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques**

Les activités de loisirs liées à l'eau permettent d'afficher la reconnaissance de la qualité des milieux et tirent vers le haut les objectifs de qualité des cours d'eau. Ces activités, notamment la baignade, peuvent donc être consolidées, sous réserve qu'elles soient pratiquées dans des

Parc national des Cévennes

conditions respectueuses et de limiter leur impact sur les sites les plus sensibles et en période de basses eaux.

Dans le domaine de l'artisanat et de la petite industrie, compte tenu de la multitude d'activités qui peuvent générer une pollution, le choix et l'efficacité des actions à mettre en oeuvre reposent sur la mise en place de plans territoriaux permettant d'identifier les flux polluants dispersés qui peuvent être réduits dans le cadre d'une démarche collective mobilisant les acteurs concernés sur un même territoire.

Les acteurs de la charte souhaitent accompagner les professionnels du territoire afin qu'ils limitent leurs impacts négatifs et qu'ils deviennent des acteurs de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Ils sont impliqués dans l'élaboration et la mise en oeuvre de guides de bonnes pratiques. Leurs démarches de progrès et la mise en place d'actions favorables aux milieux aquatiques sont soutenues.

Ils sensibilisent les particuliers à l'importance des milieux aquatiques tout en montrant leur sensibilité.

Des engagements spécifiques à l'activité agricole sont pris dans l'axe 5 «Favoriser l'agriculture».

Rôle de l'établissement public du Parc national

Sensibilisation des scolaires

Accompagnement à l'élaboration de guides de bonnes pratiques

Contributions des communes adhérentes

Impulsion de plans territoriaux

Principaux autres partenaires à mobiliser

Agences de l'eau

Régions, Départements

DREAL, DDT

Chambres consulaires, CDT

[...]

Page 130 de la Charte PNC

Référence ID de l'article : #2802

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2016-09-22 20:11